



Istres.....

Station classée de tourisme, ville historique, ville aéronautique, ville 4 fleurs, ville festive et culturelle, ville taurine, ville sportive... Istres est terre de contrastes...

Au confluent de la Camargue, de la Crau et de la Méditerranée, nichée entre collines et étangs, Istres offre une multitude de paysages et de possibilités !

Sous Préfecture de 44 000 habitants, Istres tient sa renommée de sa célèbre base aérienne et de la diversité de ses paysages.

Avec ses 5 étangs, son port de plaisance et ses plages, l'eau est omniprésente. Le jet d'eau de l'Étang de l'Olivier le plus haut de France avec ses 50 mètres de hauteur vaut vraiment le détour ! Entre la Crau, dernière plaine steppique d'Europe et les jardins verdoyants, Istres, ville 4 fleurs, offre de magnifiques paysages contrastés qui invitent à la découverte.

Les événements, dans la ville, se succèdent tout au long de l'année : fêtes de traditions comme celle des Bergers, la Féria, la fête médiévale de la Saint-Jean mais aussi les Nuits d'Istres avec des artistes de renommée internationale et les Jéudis étoilés ou encore des manifestations sportives...

Istres, comme chaque année, ne manque pas de fêter Noël... La ville vous donne rendez-vous pour une nouvelle édition de Noël à Istres du 2 décembre au 1^{er} janvier.

En plein cœur de l'hiver, Istres étincelle et brille de mille feux ! D'un coup de baguette magique, la ville revêt ses habits de lumière pour vous accueillir dans une ambiance féérique riche de ses illuminations et de sa grande patinoire. De nombreuses animations jalonnent les rues alors que les Allées Jean Jaurès, en cœur de ville, accueilleront cette année le village de Noël.



- **EN VOITURE :**
 A7 : échangeur A7/A54 Salon sud > A54 sortie N°13 Miramas > RN 569 Miramas > Istres
 A55 : Marseille/Fos sortie Martigues > RN568/RN569 > Istres
 A9 : échangeur E80 Nîmes/Arles > A54 sortie Arles > RN 113 Salon > Istres
- **EN TRAIN :**
 > Gare d'Istres (TER)
 Gare de Miramas (TER-TGV) : 9km
 Gare de Marseille St Charles (TER-TGV) : 58km
 Gare TGV d'Avignon : 75km
 Gare TGV d' Aix-en-Provence : 51km

Association Manifestations à Thèmes

286, route de Saint-Chamas - 13680 Lançon de Provence

Tél. : 04 90 42 92 45 - Port. : 06 98 19 92 62

Email : damia.farret@wanadoo.fr - www.levillagedenoel.fr



Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération

Emplacement par ordre de préférence :
(voir plan en pages centrales)

Choix N°1 :

Choix N°2 :

Choix N°3 :

Produits proposés :

LE VILLAGE DE NOËL



ISTRES

Allée Jean Jaurès



Du 30 Nov. au 24 Déc. 2019

Plan du Village de Noël 2019



Produits

Sont retenus :

- > les produits de fabrication artisanale pouvant constituer un cadeau de Noël.
- > les articles de décoration.
- > les produits alimentaires proposés traditionnellement en période de Noël.

Exposants

Sont concernés :

- > les artisans d'art inscrits au répertoire des métiers ou ayant statut d'artistes libres.
- > Les commerçants (RCS) présentant des produits (cadeaux ou alimentaires) ayant un lien direct avec les fêtes de fin d'année.

Nous nous réservons la possibilité de faire retirer les produits qui ne correspondent pas à ceux annoncés lors de l'inscription.

Capacité
mini 30 maxi 50
chalets



Composition du dossier

- > Des photos représentant les produits qui seront vendus sur le marché.
- > Un justificatif d'inscription au Registre des Métiers ou du Commerce de moins de 3 mois.
- > 50% du montant de la location.
- > Chaque exposant doit être assuré par un contrat en responsabilité civile couvrant les dommages occasionnés soit aux biens des autres, soit au public.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération



Demande de participation au Village de Noël d'Istres

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° RC ou RM :

Tél. : Port. : Email :

LOCATION :

TVA non applicable (art. 293B, 261-7-1, 207-1-5bis, et 261 du Code Général des Impôts).

Chalet de 3x3 et 4x2 m 1 900,00 €

Chalet de 6x2 m 3 430,00 €

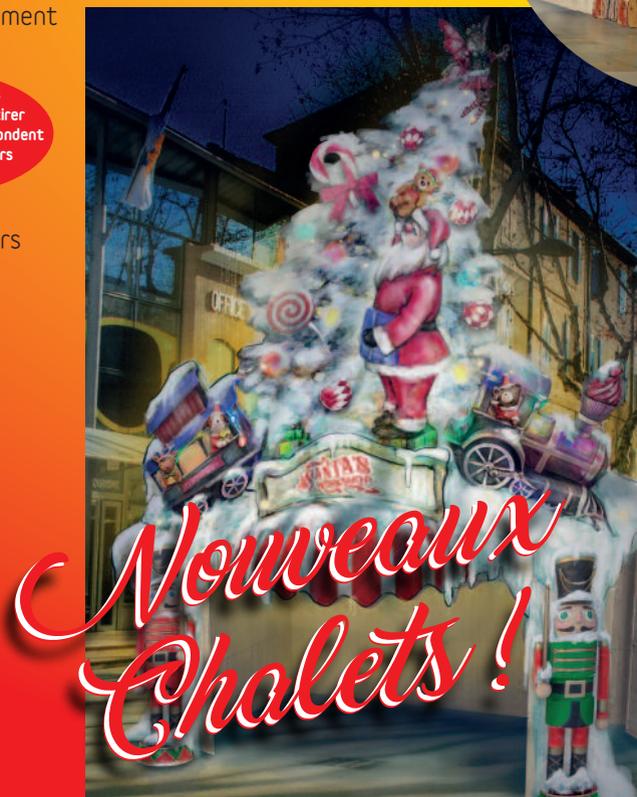
Chalet de 8x2 m 4 540,00 €

Acompte 50% : €

Un contrat vous sera adressé dès réception de cette demande.

Règlement

- > 50% du montant de la location à la commande, le solde à la réception des clés du chalet.
- > Cette somme restera acquise en cas de désistement après le 15 septembre.
- > Les chèques sont à adresser à l'ordre de "Association Manifestations à Thèmes".



Nouveaux
Chalets!